

Investment Climate Reform Facility

La Facilité ICR soutient les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans l'amélioration de leur environnement des affaires et de leur climat des investissements. Un environnement des affaires favorable, durable et inclusif permet aux entreprises locales et internationales d'augmenter leurs investissements dans les domaines des Objectifs de développement durable (ODD). Cela génère des emplois décents et améliore les moyens de subsistance dans les pays ACP.

Dans le contexte de la pandémie actuelle de COVID-19, la Facilité ICR a ajusté son offre. Elle fournit de l'assistance technique pour amortir les conséquences économiques de la crise du COVID-19 via de l'assistance à distance et des événements en ligne.

Financement	Union Européenne (UE), Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sur le 11e Fonds Européen de Développement (FED), conjointement avec le Ministère allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ), et le British Council (11, 625 M€)
Cadre	Plan d'Investissement Extérieur de l'Union Européenne (troisième pilier)
Mise en œuvre	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), British Council (BC), Expertise France (EF), Stichting Nederlandse Ontwikkelingsorganisatie (Netherlands Development Organisation, SNV)
Période	12.2019 – 08.2022



1. Assistance technique pour l'amélioration de l'environnement des affaires et du climat des investissements

La Facilité ICR propose une assistance technique à la demande pouvant aller jusqu'à 90 jours sous forme d'interventions ciblées. Les interventions peuvent porter sur l'économie dans son ensemble, un secteur spécifique ou des chaînes de valeur pré-identifiées.

Quels domaines sont couverts par l'assistance technique?

■ La réforme de l'environnement des affaires

Identification, conception, mise en œuvre et évaluation de réformes dans des domaines fonctionnels tels que l'enregistrement des entreprises ou l'octroi de licences, les politiques d'investissement ou l'administration fiscale, entre autres.

■ La durabilité de l'environnement des affaires

Promouvoir la durabilité de l'environnement des affaires par des approches innovantes telles que l'entrepreneuriat social, les investissements respectueux de l'environnement, les entreprises inclusives ou des réformes spécifiques (pouvant porter, entre autres, sur le genre).

■ Le dialogue public-privé (PPD)

Un soutien technique ciblé pour renforcer les processus de PPD et leurs principales parties prenantes pour des politiques de développement plus efficaces et durables.

Qui peut soumettre une demande d'assistance technique?

Les Délégations de l'UE, agences gouvernementales, organisations régionales, associations professionnelles nationales ou locales, chambres de commerce, coopératives, associations professionnelles, institutions privées à mandat public, plateformes de dialogue public-privé, institutions de financement du développement (IFD), prestataires de services financiers, et syndicats des membres de l'OEACP.

Comment soumettre une demande?

Remplir le formulaire en ligne après avoir vérifié les critères d'éligibilité. Les demandes d'assistance technique doivent viser à améliorer le climat des affaires dans un pays ou une région de l'OEACP. Elles doivent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie plus large, d'un processus de réforme ou d'un mécanisme de PPD.



2. Renforcement des institutions nationales et régionales de financement du développement

Les Institutions de Financement du Développement (IFD) jouent un rôle essentiel dans l'amélioration du climat des affaires et des investissements. Elles jouent un rôle de catalyseur pour mobiliser des investissements supplémentaires liés aux ODD. La Facilité ICR soutient des IFD nationales ou régionales en leur fournissant un renforcement sur mesure de leurs capacités. Les institutions sont sélectionnées après un processus d'identification de leurs besoins. Le renforcement des capacités porte entre autres sur :

- **Le développement et la fourniture de produits spécifiques** par exemple des obligations vertes, de fonds, de l'assurance-crédit, du crédit acheteur/fournisseur;

- **L'utilisation d'instruments financiers mixtes et la création de filières d'investissement**

grâce, par exemple, à l'intensification des échanges entre pairs, à la facilitation des programmes d'incubation d'entreprises, ou encore à l'amélioration de la diffusion d'informations (jumelage, séances d'information sur le marché)

- **Le renforcement de leur structures institutionnelles** par exemple en ce qui concerne le suivi, l'évaluation, les critères ESG, le reporting et la bonne gouvernance.

Un soutien à un plus grand nombre d'IFD par la diffusion de bonnes pratiques identifiées au niveau international est aussi prévu, ainsi que la capitalisation des résultats obtenus à travers l'assistance technique personnalisée.



3. Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques

Au travers des activités de la Composante 1 et de la Composante 2, la Facilité ICR identifie, développe et partage des bonnes pratiques pour améliorer l'environnement des affaires. Elle promeut les échanges entre les parties prenantes aux réformes. Les acteurs publics et privés disposeront d'outils innovants pour créer un environnement commercial plus favorable, durable et inclusif. Ceci comprend :

- **Le développement, la compilation et le partage d'outils de gestion des connaissances**

tel que des notes sur les politiques publiques ou boîtes à outils pour décideurs et pour praticiens

- **La promotion de débats interactifs**

tels que les blogs, les médias sociaux, les webinaires

- **La facilitation de l'apprentissage entre pairs**

par le partage des connaissances et de conseils sur l'utilisation d'instruments innovants

Des questions ? Contactez-nous : icrfacility@giz.de (ICR Facility).